



Comptes du C.E. : la vérité, la seule ! Première....

Accusés d'incompétences, d'amateurisme, presque de malhonnêteté, cela fait des mois que nous subissons cette cabale sans broncher. Nos délégués ont été, questionnés, mis en accusation, salis et même menacés.

Mais maintenant que la vérité a été rétablie, nous allons reprendre la main de l'information sur celle de la mauvaise foi et de la désinFORMATION.

Nous sommes « LA CGT », celle qui revendique, celle qui conteste et celle qui réfléchit, mais nous sommes surtout celle qui respecte ses mandats et les salariés qui lui ont confié ceux-ci.

Contrairement à ce que l'on observe aujourd'hui, gagner des élections ne nous a jamais fait mentir, ni trahir, ni jouer aux apprentis sorciers avec l'intégrité de nos adversaires. Il en a été ainsi et il en sera toujours ainsi !!!!

Maintenant, les faits :

Le cabinet Axiome, désigné par la Direction pour présenter les comptes 2015 du C.E. alors tenu par la CGT a remis son rapport.

Cette « péripétie » a fait suite à la présentation délirante du cabinet d'Expertise Janvier, (désigné par le syndicat Force Ouvrière) que la CGT a, pour votre information, décidé de poursuivre devant l'Ordre des experts comptables, dans un premier temps.

Pour rassurer ceux qui nous ont toujours fait confiance et calmer ceux qui ont parlé sans savoir, sans comprendre ou en voulant nous nuire, voici quelques éléments de synthèse de ces travaux comptables :

- 1) Il n'existe aucune dépense anormale ni aucun « trou » dans la comptabilité du C.E. au 31 décembre 2015,
- 2) Les réserves du C.E. (soit le reliquat des subventions versées moins les dépenses faites) sont positives et ne menacent en rien la gestion du bureau suivant,
- 3) Ces réserves s'élèvent au 31/12/2015:
 - a. A 16 000 euros pour le budget de fonctionnement de l'instance (auxquels s'est ajoutée en 2016 une nouvelle subvention supérieure à 75 000 euros.)
 - b. A 104 000 euros pour le budget des œuvres sociales (auxquels s'ajoute en 2016 une nouvelle subvention supérieure à 790 000 euros.),
- 4) Les dépenses « anormales » pointées dans l'audit de l'expert nommé par le syndicat Force Ouvrière n'existent plus (pas) et la CGT TAM est désormais lavée des soupçons de malversation qui ont été inventés pour lui nuire,
- 5) Nos détracteurs diront que la CGT alors aux commandes a consommé plus que le budget prévisionnel en fonctionnement (budget qui ne peut en aucun cas servir le social et revenir aux salariés), puisque celui-ci a été dépassé de 49 000 euros en 2015, ce dépassement étant imputable essentiellement à des dépenses exceptionnelles dont il sera plus tard fait le détail.

Rester honnête et sincère ne te fera pas gagner beaucoup d'amis.. Mais tu garderas les meilleurs !

MAIS et c'est ce que nos détracteurs oublient, c'est que notre syndicat (en bon gestionnaire), avait « épargné » près de 65 000 euros sur les années antérieures, ces réserves ayant permis à notre C.E. de faire face aux dépenses exceptionnelles de l'année 2015 en laissant une situation financière plus que saine et des marges de manœuvre qui auraient dû permettre d'envisager une année 2016 confortable pour nos successeurs.

Nous verrons ce qu'ils ont réalisé sur ces fondements, lors de la remise de leurs comptes 2016 et nous vous inviterons à observer le fruit de leurs actions avisées. Bientôt, la suite... !

VACMA (système actuel de veille):

Depuis 15 ans, nous remettons en cause le système de VACMA. Il aura fallu 2 ans de travail de la CGT, aidée par des experts de la branche pour qu'enfin cette VACMA devienne obsolète et soit remplacée par une veille automatique à appui continu (celle qui est installée sur la ligne 4 et commence à l'être sur la ligne 2). Ceci est une véritable avancée des conditions de travail instaurée par **« nos seuls élus »**. Quant à la suppression de la veille au pied, ceci n'a jamais été notre demande mais imposée par les services de l'état.

Temps de battement et de repos sur la ligne 2 :

Une fois de plus, la CGT a interpellé le Service Méthodes au sujet des temps de battement et de repos tronqués. Apparemment nous avons été entendus et les planchettes devraient s'améliorer rapidement.

Tickets restaurants :

Quelques agents, pour x raisons, n'ont pas utilisé tous leurs tickets restaurant de l'année 2016. Nous avons demandé à la Direction de respecter l'article R3262-5 du Code du Travail et d'expliquer aux agents TaM la procédure à suivre. En effet, un titre restaurant est valable pendant l'année civile dont il fait mention et durant une période de deux mois à compter du 1er janvier de l'année suivante. Les titres non utilisés au cours de cette période et rendus par les salariés bénéficiaires à leur employeur au plus tard au cours de la quinzaine suivante sont échangés gratuitement contre un nombre égal de titres valables pour la période ultérieure ». La Direction nous ayant répondu favorablement, nous vous invitons, si vous êtes dans ce cas de vous rapprocher **rapidement** de la DRH.

Nouvelles Propositions pour les conditions de travail

Après avoir créé, les Roulements VTM, VTS, les Roulements « à la semaine », les Roulements « à 10 jrs » pour les « Auxiliaires », les Groupes Spécifiques depuis 2010, d'autres pistes de travail nous semblent nécessaires en raison: du rallongement des départs à la retraite, de l'usure aux métiers, des conditions de travail très difficiles, du stress, et de bien d'autres paramètres à tenir compte.

L'idée avant-gardiste: Aujourd'hui à la CGT TaM, en complément des bases de travail actuelles en place, l'idée serait de créer de nouvelles conditions de travail pour les CR et AACS, basées sur un mixage des métiers à travers la polyvalence et bien sûr, sur la base du volontariat.

Nous pourrions imaginer par exemple:

Créer des Services avec des tours de Tramways commençant très tôt le matin, en effectuant 2 rotations et ensuite effectuer des missions de sécurisation du réseau en binôme ou trinôme. Ceci pourrait être mis en place les après-midi en inversant les vacations en démarrant au Service AACS, pour terminer à la conduite.

Cela permettrait:

- Une augmentation de VL AACS pour les appels via du boîtier ARIS/ appel d'urgence (pour le boîtier ARIS, il y a encore beaucoup trop d'appels « non aboutis ») et le redécoupage de certains secteurs du réseau et ce, afin d'améliorer nos temps d'intervention.
- Créer au sein des AACS une mission « Prévention » (anciennement ADAIR) ajoutée à l'existant qui est le « contrôle » et « la sécurisation », grâce à l'apport d'agents supplémentaires. Cela pourrait permettre la mise en place d'opérations journalières aux heures de pointes sur les stations « Sabines », « Mosson », « Corum », « Comédie » et « Gare ». Nous considérons que ces sites sont devenus des « plaques tournantes » importantes de notre réseau, qui nécessitent la présence importante d'agents TaM afin d'effectuer des missions en continu d'information clientèle, de soutien aux CR dans leurs conditions de travail, de dissuasion et de sécurité de nos installations (*ex : canaliser la clientèle vers les portes doubles des rames, informations et orientations, incitations dès l'arrivée des rames à la validation des titres de transports, de protéger rien que par leur présence l'utilisation des DAT par les usagers, etc..*).
- De renforcer en interne nos équipes AACS uniquement avec du personnel TaM.

Nous pourrions aussi imaginer par exemple:

Elaborer de nouveaux roulements théoriques mixés là aussi avec des Services de Conduite en semaine en LâV (RP intégrés) et des Services aux les AACS, les Week-ends et là aussi toujours, sur la base du volontariat.

Ceci pourrait permettre aux agents AACS, les plus anciens de ne plus travailler les Dimanches.

N'hésitez pas à nous contacter pour en débattre ensemble, ceci afin mettre en place de notre côté, une première consultation. Nous pourrions aussi imaginer au cours des discussions, de trouver d'autres pistes de travail.

ENVIE DE FAIRE CHANGER LES CHOSES ?
SYNDIQUER VOUS